

**Procès-verbal
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
De l'École de la Haute-Ville**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS
ÉCOLE DE LA HAUTE-VILLE**

Procès-verbal d'une séance du conseil d'établissement tenue le 5 septembre 2018 à 19 h à la bibliothèque de l'école de la Haute-Ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Richard Robert, parent
Madame Suzie Lambert, parent
Madame Manon Gouin, parent
Madame Isabelle Marchand, parent
Madame Sonia Archambeault, parent
Madame Véronique Auger, enseignante
Madame Cynthia Bernier, enseignante
Madame Christine Boulay, enseignante
Monsieur Pierre Métivier, professionnel

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT

Madame Natacha Bouchard, directrice
Madame Catherine Bombardier, secrétaire de gestion

ÉTAIENT ABSENTS

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 h 31 ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame Natacha Bouchard, directrice de l'École de la Haute-Ville, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance.

2. PRÉSENTATION DES MEMBRES

Madame Natacha Bouchard, directrice demande à chacun des membres du conseil d'établissement (C.É.) de se présenter à tour de rôle.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Natacha Bouchard, directrice, accorde quelques minutes aux membres du C.É. pour prendre connaissance de l'ordre du jour.

Madame Suzie Lambert, parent, mentionne que l'on pourrait avoir deux personnes de la communauté afin de siéger au C.É. pour permettre les échanges. Cependant, ils n'ont pas le droit de vote. Elle suggère deux membres de la communauté ou encore des partenaires d'Option Plus.

CÉ # 18-19-001

Il est proposé par madame Manon Gouin
Et appuyé par madame Isabelle Marchand

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2018

Madame Natacha Bouchard, directrice, donne aux membres du C.É. quelques minutes pour prendre connaissance du procès-verbal et l'informer de toute coquille présente dans le document.

CÉ # 18-19-002

Il est proposé par madame Sonia Archambeault
Et appuyé par madame Manon Gouin

QUE le procès-verbal de la séance régulière du conseil d'établissement du 4 juin 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2018

Aucun suivi au procès-verbal à cette séance du C.É.

**Procès-verbal
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École de la Haute-Ville**

6. PAROLE AU PUBLIC

Aucune parole au public à cette séance du C.É.

7. BILAN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PARENTS (LIP 47)

Madame Natacha Bouchard, directrice, fait un bref retour sur les thèmes abordés à l'assemblée générale des parents. Un total de 15 parents étaient présents lors de la rencontre.

8. NOMINATION DES OFFICIERS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (LIP 42.5, LIP. 56, LIP 60, LIP 69)

Madame Suzie Lambert, parent, propose madame Sonia Archambeault comme présidente et monsieur Pierre Métivier, représentant des professionnels appuie la proposition. Madame Natacha Bouchard, directrice, demande à madame Archambeault si elle accepte le mandat. Madame Archambeault répond par l'affirmative.

CÉ # 18-19-003-01 Madame Sonia Archambeault parent, est élu par acclamation comme présidente du conseil d'établissement pour le mandat de l'année scolaire 2018-2019.

CÉ # 18-19-003-02 Madame Sonia Archambeault propose madame Suzie Lambert comme vice-président. Cette dernière accepte et est élue par acclamation.

CÉ # 18-19-003-03 Madame Natacha Bouchard, directrice, propose madame Catherine Bombardier comme secrétaire du C.É. Cette dernière est élue à l'unanimité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DÉNONCIATION D'INTÉRÊT

Madame Natacha Bouchard, directrice, demande aux membres du C.É. de remplir le formulaire de dénonciation d'intérêt. Madame Bombardier demande de recevoir les formulaires complétés avant la fin de la présente séance.

10. CALENDRIER DES RENCONTRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Madame Natacha Bouchard, directrice, demande aux membres du C.É. s'ils sont en accord afin de garder le même horaire que l'année précédente pour la tenue des séances du C.É., c'est-à-dire les lundis à 19h au local A-225 de l'École de la Haute-Ville.

L'horaire proposé est le suivant :

- 15 octobre 2018
- 12 novembre 2018
- 10 décembre 2018
- 21 janvier 2019
- 18 février 2019
- 25 mars 2019
- 29 avril 2019
- 13 mai 2019
- 3 juin 2019

CÉ # 18-19-004 Il est proposé par madame Suzie Lambert
Et appuyé par madame Isabelle Marchand

QUE le calendrier des rencontres 2018-2019 soit approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE (LIP 67)

Madame Natacha Bouchard, directrice, dépose un projet de règles de régie interne du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2018-2019. Elle accorde quelques minutes aux membres afin que ceux-ci prennent connaissance du document et proposent des modifications s'il y a lieu.

CÉ # 17-18-005 Il est proposé par madame Manon Gouin
Et appuyé par madame Isabelle Marchand

QUE le document des règles de régie interne du conseil d'établissement 2018-2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École de la Haute-Ville**

12. TARIF DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (LIP 69)

Madame Natacha Bouchard, directrice, informe les membres de C.É. que les copies des procès-verbaux peuvent être fournies en copie papier, lesquelles sont également disponibles sans frais par courriel et sur le site internet de l'école. Madame Bouchard propose que les tarifs pour les copies papiers des procès-verbaux du C.É. soient établis au coût réel de la photocopie.

CÉ# 18-19-006

Il est proposé par madame Manon Gouin
Et appuyé par madame Isabelle Marchand

QUE la proposition des frais chargés pour les copies papiers de procès-verbaux du C.É. soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. COMMISSAIRE AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : PARTICIPATION (LIP 45)

Les membres sont consultés quant à la présence du commissaires aux réunions du conseil d'établissement. Madame Natacha Bouchard, directrice, mentionne que l'an dernier, le commissaire pouvait assister aux séances à titre de public et que celui-ci pouvait se joindre aux discussions sur un sujet en particulier sur invitation seulement.

ATTENDU que l'on remet le calendrier des séances du conseil d'établissement au commissaire,
ATTENDU que celui-ci peut assister aux séances à sa convenance avec le public,
ATTENDU qu'il pourra se joindre aux discussions sur un sujet particulier sur invitation seulement.

CÉ# 18-19-007

Il est proposé par madame Suzie Lambert
Et appuyé par madame Isabelle Marchand

QUE la proposition soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. CRITÈRES DE SÉLECTION DES DIRECTIONS D'ÉCOLE (LIP 79)

Madame Natacha Bouchard, directrice, présente le document aux membres du C.É. Elle propose aux membres de prendre quelques minutes pour le consulter et demande de faire part de toute proposition de modification. Madame Suzie Lambert, parent, propose l'ajout d'un point 5 qui demande d'assurer une stabilité au niveau des directions.

CÉ# 18-19-008

Il est proposé par madame Sonia Archambeault
Et appuyé par monsieur Richard Robert

QUE les critères de sélection du directeur d'école et des directions adjointes soient adoptés tels que déposés après avoir apporté la modification suivante : 5. Assurer une stabilité dans les membres de la direction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. ENCADREMENT RELATIF À LA TENUE D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES SPONTANÉES NÉCESSITANT UN CHANGEMENT AUX HEURES RÉGULIÈRES OU UN DÉPLACEMENT HORS DU TERRAIN DE L'ÉCOLE, LORSQU'AUTORISÉE PAR LA DIRECTION AVEC REDDITION DE COMPTE (LIP 87)

Madame Natacha Bouchard, directrice, explique aux membres du conseil d'établissement le fonctionnement de prise de décision concernant les activités éducatives spontanées nécessitant un changement aux heures régulières ou un déplacement hors du terrain de l'école.

CÉ# 18-19-009

Il est proposé par madame Christine Boulay
Et appuyé par madame Cynthia Bernier

QUE la procédure en cas de tenue d'activités éducatives spontanées nécessitant un changement aux heures régulières ou un déplacement hors du terrain de l'école lorsqu'autorisée par la direction avec reddition de compte soit acceptée telle que présentée.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

16. PLANIFICATION DES APPRENTISSAGES D'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

Madame Natacha Bouchard, directrice, propose aux membres d'aller consulter le programme sur le site internet du MEES et de prendre le temps de le lire. Elle explique également en quoi consiste le programme (estime de soi, relation humaine, amitié...).

**Procès-verbal
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École de la Haute-Ville**

17. PROJETS D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES EN DEHORS DE L'HORAIRE DE L'ÉCOLE ET CAMPAGNE DE FINANCEMENT (LIP 87)

Madame Natacha Bouchard, présente aux membres du C.É les documents des projets d'activités éducatives en dehors de l'horaire de l'école et campagne de financement.

CÉ# 18-19-010 Il est proposé par madame Suzie Lambert
Et appuyé par madame Manon Gouin

QUE les projets d'activités éducatives présentés soient acceptés tels que présentés après avoir apporté quelques correctifs mineurs sur certaines dates des sorties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. MISE À JOUR DES CAHIERS D'EXERCICES (LIP 77.1 et 84)

Madame Natacha Bouchard, directrice, fait la reddition de compte pour la liste scolaire de la classe d'accueil de madame Isabelle Darcy, enseignante.

Madame Suzie Lambert, parent, se demande qui doit payer les réparations sur les outils technologiques prêtés par l'école si, par exemple, une touche du clavier brise et que ce n'est pas nécessairement la faute de l'élève. Madame Bouchard, directrice, mentionne que l'ordinateur doit être remis dans le même état qu'il a été prêté et que c'est la responsabilité des parents. Un contrat est signé en début d'année à cet effet.

CÉ# 18-19-011 Il est proposé par madame Christine Boulay
Et appuyé par madame Isabelle Marchand

QUE la reddition de compte pour la liste d'effets scolaire de la classe d'accueil de madame Isabelle Darcy soit approuvée telle que présentée.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

19. CONTRAT DE LOCATION DE SALLE (LIP 93)

Madame Natacha Bouchard, directrice, présente le contrat de location rédigé par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs pour la location de salle pour l'année scolaire 2018-2019.

CÉ # 18-19-012 Il est proposé par madame Manon Gouin
Et appuyé par madame Véronique Auger

QUE le contrat de location de salle rédigé par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs pour l'année scolaire 2018-2019 soit approuvé tel que présenté.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

20. RAPPORT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Madame Suzie Lambert, parent, prend la parole en substitution de monsieur André Godard. Elle mentionne que le comité de parents a rediscuté des secteurs scolaires. Il s'agit d'un sujet houleux. Les sujets habituels ont été également abordés.

Madame Suzie Lambert, parent, demande si on peut faire l'ajout d'un point à l'ordre du jour lors des prochains conseil d'établissement. Elle souhaite faire ajouter le point EHDAA et elle explique aux membres du C.É. en quoi consiste ce point. Madame Bouchard et informe que celui-ci sera ajouté à certaines séances.

Madame Suzie Lambert, parent, propose l'organisation d'une visite de la salle blanche et des locaux du CRIF.

21. OFFRE DE FORMATION

Madame Natacha Bouchard, directrice, informe les nouveaux membres du conseil d'établissement qu'il y aura, sous peu, une formation offerte aux nouveaux membres du conseil d'établissement.

Madame Suzie Lambert, parent, mentionne qu'il existe une formation interactive en ligne en lien avec les conseils d'établissement.

22. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance lors de cette séance du C.É.

23. QUESTIONS À L'ÉTUDE

Aucune question à l'étude lors de cette séance du C.É.

**Procès-verbal
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École de la Haute-Ville**

24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 21 h 04

La prochaine rencontre aura lieu le lundi 15 octobre à 19 h.

Tous les sujets, à l'ordre du jour, ayant été traités,

CÉ # 18-19-013

IL EST PROPOSÉ par madame Manon Gouin
ET APPUYÉ par madame Sonia Archambeault

QUE la séance soit levée, à 21 h 04.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Direction

Présidence